



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLERS-ALLERAND MONTCHENOT Séance du 3 avril 2025

Le 27 mars 2025, convocation des Membres du Conseil Municipal pour le jeudi 3 avril 2025 à 20h30, en Conseil Ordinaire.

L'an deux mil vingt et cinq, le 3 avril 2025 à 20h30, le Conseil Municipal de Villers-Allerand Montchenot étant assemblé en séance, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard Weiler, Maire.

Étaient présents :

Bernard WEILER Maire, Jean-Marie CHAPPELLET, Jean-Pierre COCQUELET, Estelle COURTEIX, Didier De AMORIN, Gaëlle FLOCH, Éric GIRARDIN, Clément GOELDEL, Stéphane JEANTY, Julien RONDET, Dominique PATEIRON.

Absent excusé :

Dimitri BOUVIER qui donne pouvoir à Julien RONDET

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 12

Quorum : 11 membres présents sur 12, le quorum est donc atteint.

ORDRE DU JOUR

Délibérations :

04/2025 : Vote du budget primitif 2025

05/2025 : Vote des taux d'imposition 2025

06/2025 : Vote des subventions 2025

07/2025 : Vote du loyer de chasse 2025

08/2025 : Autorisation au maire à signer la nouvelle charte du PNR

09/2025 : Logements touristiques

Informations diverses.

Questions diverses.

M. le Maire Bernard Weiler prend la présidence de la séance

Le procès-verbal de la séance du 10 février 2025 auparavant approuvé par le conseil municipal est signé par le Maire et la secrétaire de séance.

Estelle Courteix accepte de remplir les fonctions de secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATIONS

04/2025 : Vote du budget primitif

Le maire tient tout d'abord à remercier les membres de la commission des finances en particulier MM Cocquelet et De Amarin pour avoir élaborer ce budget primitif 2025.

En raison du passage au Compte Financier Unique (CFU) document budgétaire qui remplace à la fois le compte de gestion et le compte administratif, nous avons jusqu'au 30 juin prochain pour le voter. Nous venons tout juste de recevoir de la trésorerie ce document budgétaire, il sera donc proposé au vote lors d'un prochain conseil.

Par contre nous devons voter le budget primitif avant le 15 avril délai de rigueur.

MM. Cocquelet et De Amarin exposent au conseil la structure du budget primitif.

Rubrique fonctionnement :

Recettes : 1 018 903,86 €

Dépenses : 1 018 903,86 €

Rubrique investissement :

Recettes : 1 946 493,78 €

Dépenses : 1 946 493,78 €

Il est procédé au vote.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

05/2025 : Vote des taux d'imposition 2025

L'article 1636 B du code général des impôts permet au Conseil Municipal de fixer chaque année les taux des taxes foncières bâties, non bâties et taxe d'habitation. Suivant la loi de finances 2025, la base des impôts locaux a été augmentée de 1,7%.

Le maire propose au conseil le maintien des taux 2024 à savoir :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 29,68%
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 12,64%
- Taxe habitation sur les résidences secondaires (THS) : 20,02%

Il est procédé au vote.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

06/2025 : Vote des subventions 2025

MMe Courteix et Floch ne prendront pas part ni au vote ni au débat en raison de leur appartenance à certaines associations communales, 10 votants donc sur cette délibération.

Le maire propose au conseil de voter les subventions suivantes aux associations :

- ADMR : 500 €
- CAVAM : 1 000 €
- Coopérative scolaire du collège La Source : 400 €
- École musique « La Roseraie » : 1 000 €
- Tennis Club de Villers Allerand : 1 000 €
- Association La Récré : 750 €
- Prévention Routière : 100 €
- Club Canin : 500 €
- Club senior : 500 €

Deux nouvelles demandes de subventions cette année, avec le Club du 3ème âge et le Club Canin, un tissu associatif vivant qui a tout le soutien du conseil municipal.

Il est procédé au vote.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

07/2025 : Vote du loyer de chasse 2025

Le maire propose de fixer le loyer de la chasse pour la saison 2025/2026 à 6 700€ soit le même montant que pour la précédente saison.

Il est procédé au vote.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

08/2025 : Autorisation au maire à signer la nouvelle charte du PNR

Cette délibération a pour objet d'autoriser le maire à signer la charte 2025-2040 du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la charte du Parc Régional de la Montagne de Reims et après en avoir délibéré décide :

- d'approuver sans réserve la charte comprenant le rapport, le plan du Parc et les annexes, dont les statuts, et de demander l'adhésion de la commune au Syndicat mixte d'aménagement et gestion du Parc Naturel régional de la Montagne de Reims
- d'autoriser le maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants

Il est procédé au vote.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

09/2025 : Logements touristiques

Cette délibération a pour but d'autoriser le changement d'usage de locaux d'habitation en meublés de tourisme à condition de ne pas mettre en péril les objectifs de mixité sociale et d'aggraver la pénurie de logements et de soumettre à une déclaration préalable soumise à enregistrement, dès la première nuitée, la location d'un local d'habitation à usage de la clientèle de passage.

Il est procédé au vote.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

INFORMATIONS DIVERSES.

Embauche en CDD d'un Agent Technique Territorial en remplacement de Lucien Leroux :

M. Lucien Leroux se met en disponibilité à partir du 30 mai prochain mais avec un départ effectif au 30 avril, compte tenu de la prise de ses congés. En conséquence nous avons recruté un nouvel agent M. Rémi Barbier qui sera disponible fin mai sauf si son employeur le dispense d'effectuer son préavis.

Zone 30 :

Après consultation des services du département et des maires des communes avoisinantes, le maire propose de passer en zone 30 l'intégralité du centre bourg à savoir sur le CD 26 en venant de Montchenot et en venant de Rilly la Montagne à partir du panneau d'agglomération, ainsi que rue de la Ferme en venant de la RD 951 à partir du panneau d'agglomération. Un arrêté municipal sera pris lorsque les 3 panneaux de signalisation seront posés. Suite à l'intervention de M. Eric Girardin, le Maire précise que le Département ne valide pas l'application de la réglementation « Zone 30 » pour la RD 951 à Montchenot.

Aménagement Montchenot :

La création d'une raquette pour la giration des véhicules légers dans l'entrée de la rue Pierre Hans est à l'étude, la commune est en attente de l'accord de la copropriété et d'un devis d'aménagement.

Défibrillateur :

Le nouveau défibrillateur est en place dans la cour de la mairie et une session de formation sera organisée courant mai, un dimanche matin, avec un médecin spécialiste en cardiologie

Pièges à frelons :

Deux pièges ont été mis en service chez des particuliers pour des raisons de sécurité et éviter à des enfants de pouvoir y accéder.

Fleurissement :

Livraison des plants par Michaelis le vendredi 23 mai matin et plantation et mise en place dans les massifs et les jardinières le samedi 24 mai à partir de 9 heures. La livraison du terreau peut se faire dès maintenant. Un appel à bénévoles sera lancé, comme habituellement.

Création d'une nouvelle rue : Impasse des Faux

Il faudra prendre une délibération lors d'un prochain conseil municipal

Plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 22 heures.



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Guillaume', is written to the right of the official stamp.